

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 4 mars 2013, à 20 heures, à la salle municipale sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères    Sylvie DeBlois  
   Anne Pichette

Messieurs les conseillers    Mathieu Drouin  
   Yves Lévesque  
   Arthur Plumpton  
   Bruno Simard

#### Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013.
3. Suites de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution désignant les immeubles qui doivent être transmis à la MRC pour fins de vente.
7. Résolution autorisant le paiement de la quote-part à PLUMobile.
8. Résolution autorisant la Directrice générale/ secrétaire trésorière à procéder à la demande de soumissions public pour l'acquisition du fourgon tronqué avec caisse.
9. Résolution autorisant la Directrice générale /secrétaire trésorière à procéder à la demande de soumissions sur invitation pour la vidange des fosses septiques.
10. Résolution autorisant le maire à signer le contrat à intervenir entre La Chambre de commerce de l'île d'Orléans et la Municipalité de Sainte-Famille pour les analyses de laboratoire (eau potable et eaux usées).
11. Avis de motion règlement # 2013-267
12. Divers.
  - 12.1 Demande de partenariat Souper bénéfice 2013 (Fondation François-Lamy.
  - 12.2 Demande d'aide financière Club Fadoq, les Aînés en action de Saint-Pierre.
  - 12.3 Demande de Financement Fête Nationale 2013 (Municipalité de Saint-Laurent).
  - 12.4 Demande de Financement Emmanuel Létourneau (patinage artistique).
  - 12.5 Demande de subvention Corporation des bénévoles (centre d'hébergement Alphonse Bonenfant
  - 12.6 Achat équipements sportifs
13. Rapport des élus sur les divers comités.
14. Période de questions.
15. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*\*\*

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

13-22

**Sur une proposition** de ArthurnPlumpton, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013.**

13-23

**Sur une proposition** de Yves Lévesque , **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que de la séance ordinaire du 4 février 2013 soient adoptés.

### **3. Suites de ces séances**

### **4. Correspondance**

### **5. Adoption des dépenses**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire trésorière.

13-24

**Sur une proposition** de Mathieu Drouin, **Appuyée par** Arthur Plumpton, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures de février totalisant 63 003.20 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 4 745.21 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

### **6. Résolution désignant les immeubles qui doivent être transmis à la MRC pour fins de vente.**

**Attendu que** le conseil a pris connaissance de la liste de l'état des taxes impayées lors de la séance ordinaire du 4 février 2013.

**Attendu qu'**à défaut d'obtenir le paiement des sommes dues (en capital, intérêt et frais), les immeubles désignés, tels que déposés seront vendus à l'enchère, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, le 13 juin 2013.

13-25

**Sur une proposition** de Anne Pichette, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser la *directrice générale/secrétaire trésorière* Sylvie Beaulieu à transmettre l'état des taxes impayées tel que déposé à Mme Chantale Cormier, *directrice générale/secrétaire trésorière*.

### **7. Résolution autorisant le paiement d'une quote-part à PLUMobile.**

**Considérant** que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

**Considérant** que la MRC de La Côte-de-Beaupré est à l'organisme mandataire de PLUMobile – Organisateur de déplacements pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et de la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

**Considérant** que PLUMobile – Organisateur de déplacements est un organisme légalement constitué, responsable de la gestion du service de transport collectif et adapté;

**Considérant** que le conseil municipal accepte et approuve le tarif de 3,75 \$ pour les usagers circulant à l'intérieur de la MRC et de 4,50 \$ pour les usagers circulant à l'extérieur de la MRC, 100 \$ pour un laissez-passer mensuel adulte et 70 \$ pour un laissez-passer mensuel aîné ou étudiant;

**Considérant** que la quote-part de la municipalité de Sainte-Famille a été établie à 3 667.75 \$ représentant 4,25 \$ par habitant pour l'année 2013;

**Considérant** que le 4,25 \$ de la quote-part inclut le transport collectif dans toutes les municipalités participantes;

**Considérant** que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

13-26

**En conséquence, sur une proposition** de Bruno Simard, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**, que le conseil municipal de Sainte-Famille, accepte de payer la quote-part pour l'année 2013, soit une somme de 3 667.75 \$ à PLUMobile–Organisateur de déplacements.

**8. Résolution autorisant la Directrice générale / secrétaire trésorière à procéder à la demande de soumissions public pour l'acquisition du fourgon tronqué avec caisse.**

**Attendu qu'il** est nécessaire de procéder à la demande de soumissions public via le SEAO pour l'acquisition d'un fourgon tronqué avec caisse pour le service de protection incendie.

13-27

**En conséquence sur une proposition** de Mathieu Drouin, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**, d'autoriser la Directrice générale /secrétaire trésorière à procéder à la demande de soumission public pour l'acquisition du fourgon tronqué avec caisse.

**9. Résolution autorisant la Directrice générale /secrétaire trésorière à procéder à la demande de soumissions sur invitation pour la vidange des fosses septique.**

**Attendu qu'il** est nécessaire de procéder à la demande de soumissions sur invitation pour la vidange des fosses septiques.

13-28

**En conséquence sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**, d'autoriser la Directrice générale /secrétaire trésorière à procéder à la demande de soumission sur invitation auprès de fournisseurs.

13-29

**10. Résolution autorisant le maire à signer le contrat à intervenir entre la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans et la Municipalité de Sainte-Famille pour les analyses de laboratoire (eau potable et eaux usées).**

**Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Arthur Plumpton, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser M. Jean Pierre Turcotte, maire à signer le contrat pour les analyses de laboratoire de l'eau potable et des eaux usées pour la municipalité de Sainte-Famille.**

**11. Avis de motion règlement # 2013-267**

Anne Pichette conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2013-267, Règlement pourvoyant à la vidange des fosses septiques et à l'entretien et l'installation des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées (abrogeant les règlement 2006-209 et 2007-214).

**12. Divers**

**12.1 Demande de partenariat Souper bénéfice 2013 (Fondation François –Lamy)**

**Attendu que** le conseil municipal a pris connaissance de la demande de la Fondation François Lamy afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser le gymnase le 27 avril 2013 et ce sans frais de location et de conciergerie.

13-30

**Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'organisme à utiliser le gymnase sans aucun frais.**

**12.2 Demande d'aide financière Club Fadoq, les Aînés en action de Saint-Pierre.**

**Sur une proposition de Anne Pichette, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder une montant de 200 \$ à l'organisme.**

13-31

**12.3 Demande de financement Fête Nationale 2013 Municipalité de Saint- Laurent I.O.**

Remis à la séance d'avril

**12.4 Demande de financement Emmanuel Létourneau ( patinage artistique)**

Mme Létourneau a été informé que la demande devait être transmise à la municipalité par l'organisme.

13-32

**12.5 Demande de subvention Corporation des bénévoles (centre d'hébergement Alphonse Bonenfant).**

**Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Arthur Plumpton, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder une montant de 100 \$ à l'organisme**

13-33

### **12.6 Achat équipements sportif**

**Attendu que** le conseil municipal a pris connaissance de deux offres pour l'achat d'équipements sportif.

**Sur une proposition de** Arthur Plumpton, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit à Catsports au montant de 902.50 \$.

### **13. Rapport des élus sur les divers comités.**

### **14. Période de questions**

13-34

### **15. Levée ou ajournement de la séance**

**Sur une proposition de** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 10 h 10.

---

Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

---

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal.*